

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2019

➤ Création de deux écluses route de la Vavrette : lancement des travaux prochainement

Elus	Présences	Elus	Présences
Roger FENET	X	Laurent TISSOT	Excusé – pouvoir J.M. DAVI
Claude GUY	X	Sabine RUY	X
Claude BRENDEL	X	Christian LACROIX	X
Jean-Marie DAVI	X	Sophie BATHENAY	X
Sophie CHAPUIS	X	Pascal GROSBON	X
Jeannine MASNADA	Excusée – pouvoir R. FENET	Bruno BOUILLOUX	X
Bernard JANODY	X	Magali PERNELET	X
Jean-Louis GENTET	X		

Christian LACROIX a été désigné secrétaire de séance.

La maire accueille Christian LACROIX et Sophie BATHENAY élus remplaçant de Marie-Christine CHANEL et Claire-Marie VAILLOUD-DAUMAS.

Le maire demande que soit rajoutée à l'ordre du jour en point 4, la révision du tarif de location des terrains « En Bériat ».

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé.

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 janvier 2019

Le compte rendu du 10 janvier 2019 vous a été adressé le 16 janvier 2019.

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 10 janvier 2019.**

2 - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B)

- **Conférence annuelle des élus du territoire du 21/01/2019**

Volonté du Bureau Communautaire de renforcer les marges d'attribution des conférences territoriales et d'intensifier l'implication des élus municipaux dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet de territoire. Tous les élus municipaux pourront participer aux groupes de travail, pour ce faire ils sont invités à s'inscrire aux différentes thématiques composant ce projet.

- **Compte-rendu de la conférence des maires du 28/01/2019**

- Participation solidarité pour les communes de moins de 1 000 habitants : 100 000 € alloués financés par le biais du foncier bâti en cours de discussion.
- Pas encore de recettes fiscales perçues pour la zone CADRAN.
- Orientations budgétaires : les recettes fiscales sont en augmentation, les dotations en baisse. L'augmentation des dépenses de fonctionnement est limitée à 1,2 %.
- 2M4€ alloués pour le programme d'intérêt communautaire.
- Travaux en cours stade Verchère, fin prévue en automne ; Piscine plein soleil : travaux 1.5M€ ; Réaménagement de l'agence mobilité (espace Claudel) – pendant les travaux permanence à la gare ; Travaux d'aménagement du Conservatoire à Rayonnement Départemental (carré Amiot) ; Voies verte : bureau d'étude.
- Plan de finances 2019 : directive plus claire pour la redevance incitative.

Question d'un élu : en ce qui concerne la gestion des déchets va-t-on vers une harmonisation des conseils de tri, du ramassage, de la fiscalité ?

Ces questions seront abordées pendant les groupes de travail d'où l'intérêt de participer.

- Prochaine réunion : Conférence territoriale Sud Revermont le 21/02/2019

3 - Commissions communales

- Commission Scolaire

Organom a fait un appel à candidature pour une action « lutte contre le gaspillage alimentaire en restaurant scolaire ». Sophie CHAUPUIS a répondu au questionnaire de motivation, voir si notre candidature sera retenue.

- Commission Communication

L'Echo de la Chanaz est en cours de rédaction. La une concernera la Maison de Santé et les différentes actions mises en place ou à venir.

- Commission Voirie

• Création de deux écluses route de la Vavrette

Après analyse des candidatures, le résultat est le suivant :

- 1er : EUROVIA ALPES qui obtient de meilleures notes sur la valeur technique
- 2ème : SOCAFL

Le conseil municipal est appelé à décider l'attribution du marché.

➤ **Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché à EUROVIA ALPES pour un montant de 49 555.09 €HT et mandate le maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

• Etude de faisabilité pour des travaux d'aménagement de la RD52/quartier Mulaty

Suite à l'étude faite l'Agence 01, 3 solutions sont possibles :

1. Création d'une écluse centrée
2. Mise en place de deux écluses en amont et en aval d'une écluse centrée
3. Mise en place d'un long plateau surélevé.

La commission se réunit le jeudi 14/02 à 18h30 pour étudier l'ensemble des propositions.

- Commission Animation

- Ecole de musique : pour les interventions durant les cérémonies, l'association demande une participation des communes de 250 €/prestation.

Les élus ne sont pas opposés au principe du versement d'une participation.

Au sein de l'Harmonie, une fanfare de rue a été créée.

- Culturiosités 2019 : se déroulera du 17 au 29 mai 2019

- Compte-rendu de la réunion de l'Ecole de Musique du 22/01/2019 :

- Concert exceptionnel le dimanche 10 février à 15h00 à l'église de St Martin du Mont.

Deux ensembles musicaux se produiront : l'orchestre départemental d'harmonie "l'Ainstrumental" et le chœur "Made in Gospel" de Bourg-en-Bresse.

- Concert de musique actuelle Ecoles du territoire : le 9 mars à la Tranclière

- Commission Développement Durable

- Extinction de l'éclairage public : à compter du 18 février de 23 h à 5 h sauf rond-point de la Vavrette.

- Réunion de la commission du 5/02 :

- ✓ Labellisation Zéro pesticide par la FRAPNA : il reste encore du travail à réaliser dans notre commune pour prétendre à ce label.
- ✓ Brûlage des déchets verts interdit toute l'année : acheter broyeur à végétaux ?
- ✓ Il est proposé d'afficher la Charte Zéro Pesticide dans 2 ou 3 endroits stratégiques.
- ✓ Le tri sélectif au cimetière :
 - Réserver le box en béton pour les déchets végétaux et pouvoir donner une seconde vie à certaines plantes vivaces jetées
 - Mettre une benne en place pour le plastique
- ✓ Réflexion sur le remplacement du véhicule utilisé par les agents techniques : achat d'un véhicule électrique (voir pour la prime à la reconversion)

- Commission Finances

Prochaine réunion le lundi 25/02/2019 à 18 h : étude du réalisé 2018 - préparation budget 2019

- **Commission Bâtiments**

Prévoir notamment le remplacement de tables à la salle des fêtes, la mise en place de cavurnes.
Prochaine commission : le 16/02 à 9 h.

- **Jumelage Allemagne**

Le comité est mis en veille pour 2 ans faute de candidat au bureau, il manque 3 personnes.
Il compte 27 adhérents.

4 - Administration générale :

• **Réorganisation des commissions communales**

Se proposent de rejoindre les commissions :

- ✓ Culture et Animation – partie Bibliothèque : Sophie BATHENAY
- ✓ Environnement : Sophie BATHENAY
- ✓ Information Communication : Claude BRENDEL
- ✓ Personnel Communal : Sabine RUY
- ✓ Voirie : Christian LACROIX

• **Transfert du budget annexe CCAS sur le budget principal**

Le maire rappelle au conseil municipal que les communes de moins de 1500 habitants peuvent exercer directement les attributions relevant du C.C.A.S. (loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe).

Il est proposé au conseil municipal de dissoudre le C.C.A.S. à compter du 31/12/2018 et de créer un comité consultatif d'actions sociales chargé principalement d'étudier les demandes d'aide sociale, d'assurer l'assistance aux personnes en difficulté.

Ce comité consultatif sera composé des membres actuels.

Le compte administratif 2018 sera arrêté par le conseil municipal.

➤ **Le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE la dissolution du CCAS à compter du 31/12/2018 ;**
- **DIT que la compétence sera exercée directement par la commune ;**
- **VALIDE la création d'un Comité Consultatif d'Actions Sociales composé des membres sus nommés ;**
- **DIT que les fonds nécessaires à son fonctionnement sont prévus au budget de la commune ;**
- **CHARGE le Trésorier de Bourg-en-Bresse d'effectuer les clôtures de transfert du CCAS au budget principal de la Commune.**

• **Révision annuelle du loyer appartement sis rue Louis François Jambon**

Le bail de l'appartement sis rue Louis François Jambon (ancienne poste), doit faire l'objet d'une révision annuelle au 1er mai.

Le nouvel indice de référence des loyers (IRL) publié le 15 janvier 2019 par l'Insee pour le 4ème trimestre 2018 s'élève à 129.03 soit une hausse de 1.74% par rapport à 2018 (126.82). Le montant de la révision est donc de : $(698.48 \text{ €} \times 129.03) / 126.82 = 710,65 \text{ €}$

➤ **Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition du maire et arrête le montant du loyer de M. ROUYER à 710,65 € par mois à compter du 1er mai 2019.**

• **Révision annuelle du tarif de location des terrains « En Bériat »**

Cette décision annule et remplace la délibération en date du 8 novembre 2018 erronée.

La valeur du point-fermage 2018/2019 est 1,2615.

Pour le calcul du montant des locations 2018 il convient également de prendre en compte le réajustement du calcul du dégrèvement pour l'année 2016, fait sur surface actuelle au lieu de la surface de l'année 2016.

Il est donc proposé les montants suivants pour 2018 :

Loueurs	Surfaces	2018			
		valeur point fermage	Montant location	solde dû au titre du dégrèvement 2016	TOTAL 2018
GAEC LA BOUVATIERE	2 ha 67 a	1,2615	336,82	+3,06	339,88
Michel JAYR	2 ha 09 a 36 ca	1,2615	264,11	+0,45	264,56
Luc PIROD	2 ha 67 a	1,2615	336,82	0,00	336,82
Christian LACROIX	1 ha 78 a	1,2615	224,55	-3,06	221,49

- **Le conseil municipal à l'unanimité, prend acte de la valeur du point-fermage en Région Bresse et décide de fixer comme ci-dessus le montant des locations des terrains agricoles « En Bériat » pour 2018.**

5 – Finances :

Modification de l'indice brut terminal des indemnités de fonctions du maire et des adjoints

Les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés à compter du 1er janvier 2019 en application du nouvel indice brut terminal (indice brut 1027) de la fonction publique prévu par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017.

La délibération en date du 10/04/2014 fait référence à la valeur de l'ancien indice brut terminal, il est donc nécessaire de délibérer de nouveau sans modifier les taux d'attribution.

6 - Urbanisme :

Modification simplifiée du PLU

Suite à la réunion du 29/01/2019, il a été procédé aux derniers ajustements notés par les élus.

La notification aux personnes publiques associées est prévue semaine 8. La DREAL (direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) a 2 mois pour donner son avis.

Une mise à jour est également en cours, elle concerne la mise en place de servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de gaz naturel et la révision du classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires du département de l'Ain. Le maire doit prendre un arrêté.

Dossiers déposés depuis le dernier conseil :

Permis de construire :

- LAFAYE Rémy – 1 impasse de la Reyssouze : extension de la maison à l'est

Déclarations préalables

- CHANEL Joël – Route de Journans : piscine
- ROMAND Stéphane – Chemin du Gaz du soulier : abri pour voiture

Déclarations d'intention d'aliéner

Les déclarations d'intention d'aliéner sont des documents transmis par les notaires en cas de vente dans le périmètre des zones U du PLU. Elles permettent à la commune de se prononcer sur son droit de préemption urbain.

Dans le cadre des délégations données au Maire par le Conseil Municipal, il est rendu compte des déclarations d'intention d'aliéner reçues depuis la dernière réunion :

- SCI GAUTHIER MORAND – route de la Vavrette

7 - Questions diverses

- Bilan énergétique des bâtiments communaux effectué par l'ALEC01 : présentation lors du conseil du 7 mars à 19 heures
- Cérémonie Citoyenne le 23 mars 2019 à 11h.
- Compte-rendu de l'AG des donneurs de sang : Association qui se porte bien félicitée pour son dynamisme - nombre de dons en augmentation – 11 personnes récompensées.
- Vente de bois sur pied (chênes) En Bériat : recettes estimées à 3 800 €
- Panneau SFX pour la Chanaz : 88 €HT
- Cinéma étranger vendredi 8/02 à la salle des fêtes – repas clôture le 15/02 à St Denis

Date prochain conseil : 7 mars 2019 à 19 heures

Conseil spécial budget : 21 mars 2019 à 20 heures

La séance est levée à 22 heures 45